

# BURUNDI



## Faits marquants

- Le HCR a aidé quelque 32 000 réfugiés burundais (provenant principalement des « anciennes zones d'installation » en Tanzanie) à regagner leur pays. Tous les réfugiés âgés de 16 ans et plus ont reçu des cartes d'identité nationales.
- Tous les rapatriés ont reçu une allocation en espèces, des articles non alimentaires, des rations alimentaires pour six mois, des semences, des outils, des kits pour abris, une assistance médicale, des protections périodiques, des fournitures scolaires pour les enfants et des préservatifs. Les groupes vulnérables ont bénéficié de services de transport spéciaux.
- Le Haut Commissariat a surveillé les zones de retour à travers le pays et aidé à résoudre les litiges en rapport avec la restitution des terres et des biens.
- Quelque 31 000 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires pour la plupart de la République démocratique du Congo (RDC), limitrophe du Burundi, ont bénéficié de la protection et de l'assistance du HCR.
- Le Gouvernement burundais a sensiblement amélioré, par l'intermédiaire de l'Office national pour la protection des réfugiés et des apatrides (ONPRA), le traitement des demandes d'asile.
- Quelque 200 réfugiés ont été réinstallés dans des pays tiers pour des raisons médicales, à des fins de protection, ou au titre du regroupement familial.

### Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Rép. dém. du Congo	24 600	24 600	52	59
	Pays divers	350	350	52	53
Demandeurs d'asile	Rép. dém. du Congo	6 200	6 200	51	53
	Pays divers	90	90	43	43
Déplacés internes	Burundi	100 000	1 540	-	-
Réfugiés rapatriés*	Rép.-Unie de Tanzanie	29 100	29 100	52	55
	Rwanda	2 800	2 400	52	55
	Pays divers	440	330	52	55
<b>Total</b>		<b>163 580</b>	<b>64 610</b>		

\* La ventilation démographique des rapatriés renvoie à l'ensemble des rapatriés.

## | Environnement opérationnel |

Le processus de paix s'est poursuivi en 2009 avec la transformation du dernier mouvement rebelle, le Palipehutu-FNL, en parti politique. Comme prévu dans les accords de paix, d'importants responsables et des anciens combattants des FNL ont été intégrés au Gouvernement et aux forces de sécurité, ce qui a mis fin au mandat de la mission de maintien de la paix de l'Union africaine au Burundi. Parallèlement, le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) a poursuivi son action en matière de consolidation de la paix, de bonne gouvernance, de réconciliation nationale, de défense des droits de l'homme et de relèvement communautaire.

Le pays était toujours aux prises avec un certain nombre de difficultés économiques. L'inflation a diminué, passant de 24,5 pour cent en 2008 à 9 pour cent en 2009, tandis que le taux de croissance passait de 4,5 à 3,5 pour cent. Les hausses du cours du pétrole ont entraîné un renchérissement des produits de base, qui a provoqué des pénuries alimentaires dans certaines régions du pays. L'année a été marquée par des grèves dans le secteur public, notamment des enseignants, médecins et fonctionnaires. Des progrès ont été accomplis en matière d'intégration sous-régionale, avec l'adhésion du Burundi au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Cependant, les Burundais ont dans leur très grande majorité continué à vivre au-dessous du seuil de pauvreté.

Si les efforts destinés à encourager la bonne gouvernance ont entraîné quelques progrès, le Burundi arrivait en 168<sup>e</sup> position dans un index de la corruption où le pays le plus corrompu occupait la 180<sup>e</sup> place, selon le rapport 2009 de *Transparency International*.

Quelque 8 500 anciens combattants des FNL ont été démobilisés et 3 500 d'entre eux intégrés à l'armée nationale.

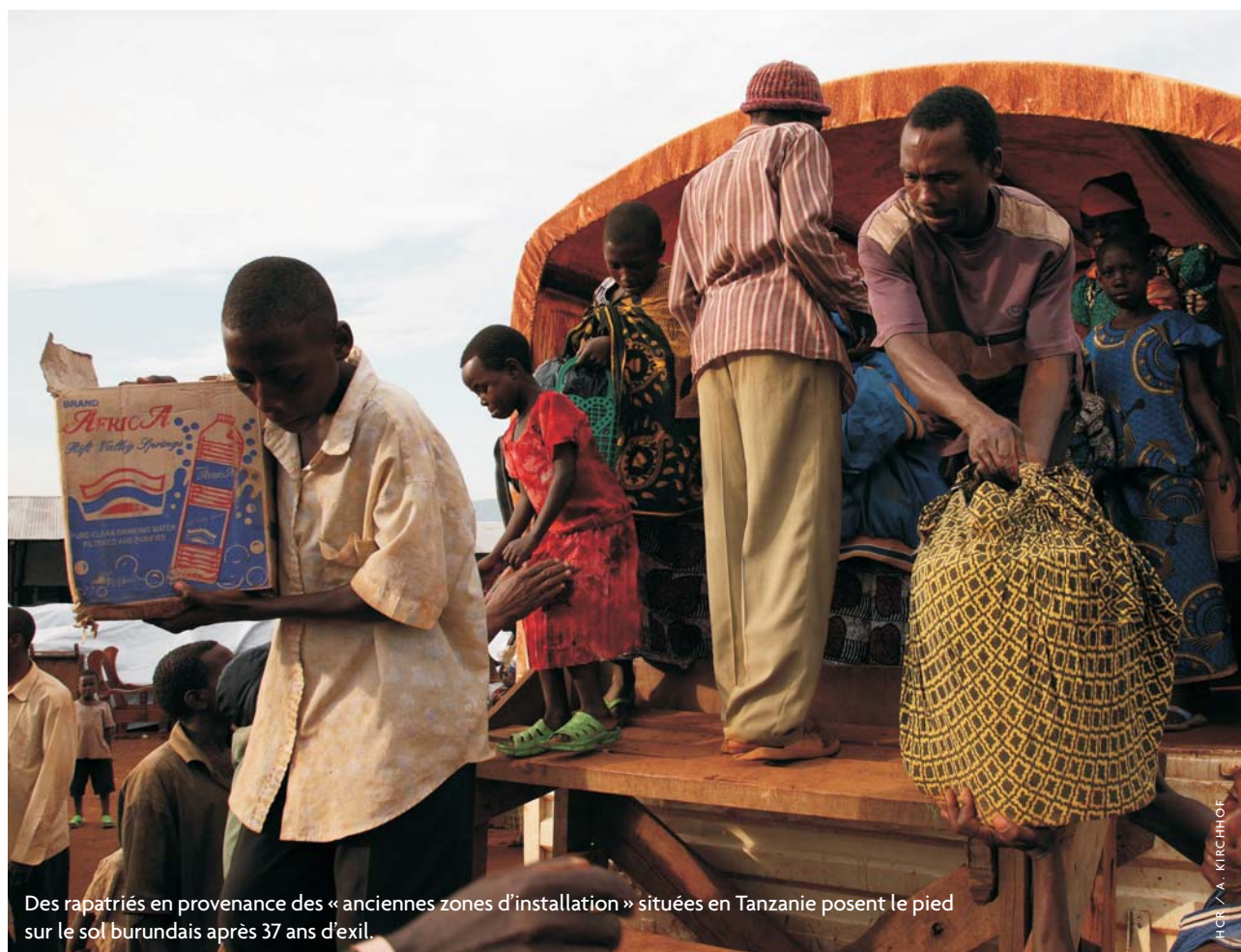
Les efforts de paix ont été complétés par le désarmement volontaire de la population civile, laquelle a remis quelque 188 500 armes selon des sources gouvernementales. En dépit des progrès accomplis en direction de la paix, les heurts entre le parti au pouvoir et l'opposition se sont poursuivis.

Le problème de l'accès à la terre est demeuré le principal obstacle à la réintégration des rapatriés. Il s'est posé avec une acuité particulière dans les provinces méridionales, où ont été accueillis un grand nombre de réfugiés qui avaient fui le pays dans les années 1970. Ces rapatriés se sont retrouvés sans terre ou ont vu leurs terres occupées par d'autres. Un certain nombre de mesures administratives ou juridiques ont été prises pour remédier à cette situation. Citons notamment l'élaboration d'une nouvelle politique sur la propriété et la répartition des terres et la rédaction d'une loi foncière. En outre, l'organisme gouvernemental chargé de résoudre les litiges liés à la terre et aux autres biens a été renforcé et décentralisé.

## | Réalisations et impact |

### ● Objectifs principaux

Le HCR prévoyait de faciliter le rapatriement librement consenti et la réintégration de quelque 55 000 Burundais réfugiés dans des pays avoisinants. Il se proposait également d'appuyer la mise en place et le bon fonctionnement des nouveaux organes gouvernementaux responsables des réfugiés et des rapatriés. Enfin, il entendait assurer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, tout en offrant une aide matérielle et des services essentiels aux réfugiés accueillis dans des camps.



Des rapatriés en provenance des « anciennes zones d'installation » situées en Tanzanie posent le pied sur le sol burundais après 37 ans d'exil.

## ○ Protection et solutions

Parmi les principaux développements relatifs au régime d'asile, citons l'adoption d'une loi sur l'asile en 2008 et la publication d'un autre texte législatif portant création de la Commission consultative pour les étrangers et réfugiés ainsi que du Comité des recours.

Le HCR a dispensé un appui technique et financier à la mise en place de l'organisme public responsable des questions d'asile, l'Office national pour la protection des réfugiés et des apatrides (ONPRA), qui a traité 2 600 demandes d'asile en 2009.

Bien que les organismes nouvellement créés aient renforcé le régime d'asile au Burundi, l'arrivée de demandeurs d'asile rwandais a mis à l'épreuve l'ONPRA, testant sa capacité à garantir l'accès de tous les demandeurs à la procédure d'asile. Ayant appris que les autorités frontalières avaient refoulé certains requérants, le personnel de l'Office a déployé des efforts concertés pour veiller à ce que les demandeurs suivants puissent bénéficier de la procédure de détermination du statut de réfugié.

Des réfugiés urbains, qui avaient du mal à gagner leur vie en raison de la conjoncture économique difficile, ont reçu une aide et ont été transférés dans des camps, où ils étaient assurés de pouvoir bénéficier de services essentiels. Le HCR et l'ONPRA ont commencé à prendre des dispositions en vue de délivrer des cartes d'identité aux réfugiés âgés de plus de 14 ans, ainsi que des permis de séjour temporaires et des documents de voyage au titre de la Convention aux demandeurs d'asile et réfugiés en 2010.

Quelque 200 réfugiés ont été réinstallés. Le Haut Commissariat a fourni des abris temporaires aux rapatriés sans terres et s'est efforcé de trouver des solutions aux problèmes fonciers, aux niveaux politique et administratif.

## ○ Activités et assistance

### RÉFUGIÉS

**Abris et autres infrastructures :** quelque 950 maisons ont été construites dans les camps de Bwagiriza, de Musasa et de Gihinga, où 520 autres maisons ont également été remises en état et quelque 120 cuisines remises à neuf.

**Activités génératrices de revenus :** quelque 7 200 réfugiés ont bénéficié d'activités génératrices de revenus et certains réfugiés urbains se sont vu accorder des microprêts pour entreprendre des activités rémunératrices.

**Appui opérationnel (aux agences) :** le HCR a apporté une aide financière à ses partenaires et les a aidés à former leur personnel.

**Assainissement :** tous les réfugiés des camps ont eu accès à des latrines et des salles de bain collectives, mais séparées pour les hommes et pour les femmes, comme aux camps de Gasorwe et de Musasa, ou à des latrines et des salles de bain individuelles, comme à Bwagiriza. Le nombre de décharges à ordures était suffisant dans les camps.

**Assistance juridique :** à la fin de l'année, quelque 31 000 demandeurs d'asile avaient été enregistrés (au moyen de données biométriques). Tous les réfugiés adultes ont reçu des cartes d'identité. L'homologue gouvernemental du HCR, l'ONPRA, a également délivré des certificats de naissance, de mariage et de décès. Le personnel de cet organisme a reçu une

formation à la protection, notamment à la détermination du statut. Les réfugiés congolais résidant au camp de Gihinga (province de Mwaro) ont été transférés dans un nouveau camp, à Bwagiriza (province de Ruyigi), où ils ont pu bénéficier de meilleurs services de protection et d'assistance.

Il a été difficile pour certains réfugiés de parvenir à l'autosuffisance, en raison de la conjoncture économique défavorable. Il a été proposé aux personnes qui ne pouvaient subvenir à leurs besoins ni à ceux de leur famille de déménager dans un camp. En moyenne, 250 réfugiés ont été transférés chaque mois de Bujumbura aux camps de la province de Muyinga. En raison de l'afflux incessant en provenance de RDC, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile a augmenté de 15 pour cent.

**Besoins domestiques :** des articles non alimentaires de première nécessité ont été distribués aux réfugiés dans les camps. Les femmes et les adolescentes ont reçu des protections périodiques.

**Eau :** pendant la période considérée, les réfugiés ont reçu chaque jour un volume d'eau compris entre 20 et 38 litres dans les camps.

**Éducation :** quelque 4 200, soit 64 pour cent, des enfants âgés de 6 à 17 ans ont été scolarisés. Les filles représentaient 46 pour cent de l'effectif. Neuf salles de classe ont été construites (trois à Musasa et six à Gasorwe).

Dans le primaire, le taux de scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école était de 85 pour cent ; tous ont reçu des fournitures scolaires et des uniformes. Il y avait en moyenne 45 élèves par enseignant. Ceci s'expliquait en partie par l'éventail limité des disciplines enseignées dans le secondaire et par le manque de professeurs congolais qualifiés. Des efforts ont été déployés pour accroître le taux de rétention dans le secondaire : 100 bourses d'études secondaires ont notamment été attribuées à des élèves pour leur permettre de fréquenter des établissements de Bujumbura et des élèves qui avaient obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires avec mention très bien ont obtenu des bourses DAFI pour s'inscrire dans des universités de Bujumbura.

**Santé et nutrition :** tous les réfugiés accueillis dans des camps ont eu accès à des services de santé gratuits. Les cas nécessitant un traitement spécialisé, détectés lors de l'étude épidémiologique et nutritionnelle régulière, ont été adressés aux établissements sanitaires compétents. Dans les camps, les principaux indicateurs de santé sont demeurés dans les limites admissibles. Plus de 90 pour cent des enfants réfugiés ont été vaccinés contre la rougeole. Les réfugiés ont eu accès à des centres de dépistage volontaire du VIH et du sida, ainsi qu'à des traitements antirétroviraux ; cependant, l'accès était plus limité dans les zones urbaines.

Le HCR a pris en charge la moitié des frais encourus par les réfugiés urbains pour se faire soigner dans des hôpitaux privés ou publics ; les réfugiés vulnérables ont été totalement défrayés.

**Services communautaires :** grâce à des campagnes de sensibilisation, la participation des femmes aux comités de réfugiés des camps a atteint 50 pour cent en 2009. En raison de l'augmentation de la violence sexuelle et sexiste dans les camps, des procédures standard ont été instituées pour la combattre. Le HCR a recensé les réfugiés vulnérables dans les camps ou en milieu urbain, en vue de leur prodiguer une assistance particulière.

## RAPATRIÉS

**Abris et infrastructures :** les rapatriés de retour dans leur village d'origine ont reçu des matériaux pour construire 23 000 petites maisons en briques de terre crue et des latrines individuelles. En outre, trois villages ruraux intégrés comprenant au total 670 logements ont été construits, au bénéfice de plus de 3 000 rapatriés. Jusqu'à 20 pour cent des matériaux de construction ont été offerts aux populations vulnérables des communautés d'origine.

**Activités génératrices de revenus :** 800 individus (520 hommes et 280 femmes) ont bénéficié d'une formation à la gestion des petites entreprises. Quelque 220 jeunes, dont 40 jeunes filles, ont été formés à des métiers du bâtiment (maçonnerie et charpenterie). Cinq centres de formation technique ont été construits dans les provinces de Kirundo, Muyinga et Karuzi.

**Assistance juridique :** en dépit des efforts intenses du Gouvernement et des organisations de la société civile, 50 pour cent seulement des litiges fonciers ont été résolus. Depuis 2007, plus de 7 600 litiges, impliquant pour la plupart des rapatriés qui souhaitaient faire valoir leurs droits sur des terrains situés dans les provinces méridionales, aux environs de Makamba, ont été signalés aux partenaires du HCR. Plus de 4 000 différends ont été réglés à l'amiable et 3 500 affaires n'ont pas encore été résolues. Le règlement de ces affaires étant fort lent, certains rapatriés font des séjours prolongés dans les centres de transit. Tous les rapatriés ont été enregistrés et les adultes ont reçu des cartes d'identité individuelles. Des activités de suivi des rapatriés ont été entreprises dans les régions de retour.

**Besoins domestiques :** les rapatriés ont reçu des allocations en espèces, des articles non alimentaires (dont des couvertures, des savons, des tapis de couchage, des bâches en plastique, des ustensiles de cuisine, des moustiquaires et des seaux), des rations alimentaires pour six mois (une ration d'un mois au centre de transit et des rations pour cinq mois sur le lieu de destination finale), fournies par le PAM, des semences et des outils, ainsi que des protections périodiques.

**Éducation :** 57 étudiants rapatriés, dont 15 jeunes filles, ont reçu des bourses DAFI pour suivre des études supérieures dans diverses disciplines. Des supports pédagogiques de l'UNICEF ont été distribués aux enfants en âge d'aller à l'école.

**Santé et nutrition :** les réfugiés rapatriés ont été soumis à un dépistage et une assistance médicale a été offerte aux personnes qui en avaient besoin. Les rapatriés souffrant de maladies chroniques ont bénéficié, à titre gratuit, de médicaments et d'un traitement de suivi. Au total, 52 campagnes de sensibilisation à la problématique du VIH et du sida ont été organisées à l'intention des rapatriés. Quelque 210 000 préservatifs ont été distribués.

**Services communautaires :** quelque 183 enfants non accompagnés ou séparés ont été rapatriés de Tanzanie ; 175 d'entre eux (96 % pour cent) ont été rendus à leur famille, les autres étant placés dans des familles d'accueil. Les enfants non accompagnés ou séparés ont reçu une aide matérielle essentielle sous forme de vivres, d'abris, de soins de santé et de fournitures scolaires, ainsi qu'une formation technique. Les groupes vulnérables (comprenant notamment des personnes âgées ou

handicapées) ont bénéficié de services de transport spéciaux du point d'entrée au Burundi jusqu'à leur destination finale, leur village d'origine ou un centre de transit s'ils ne possédaient pas de terres.

**Sylviculture :** chaque famille ayant reçu des matériaux pour abris s'est vu allouer 50 jeunes plants. Six pépinières comportant au total 275 000 arbrisseaux (247 500 arbres forestiers et 27 500 arbres fruitiers) ont été aménagées dans les provinces de Karuzi et de Muyinga.

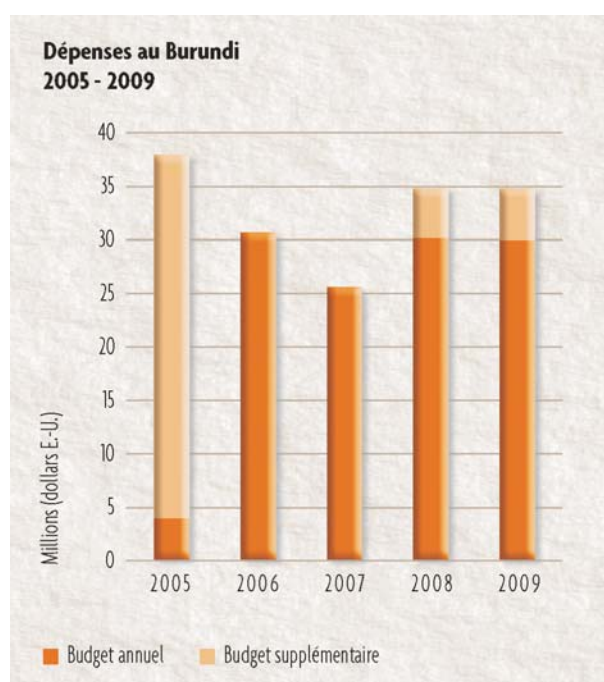
**Transport et logistique :** le HCR a assuré le transport de quelque 32 000 rapatriés et de leurs affaires.

### ○ Contraintes

Le transfert des réfugiés congolais du camp de Gihinga (province de Mwaro) au nouveau camp de Bwagiriza (province de Ruyigi), motivé par la nécessité d'améliorer la protection et l'assistance, a posé un important problème de sécurité au bureau du HCR car les réfugiés s'opposaient à ce déménagement et menaçaient de rentrer à pied en RDC. De concert avec le Gouvernement, le HCR a encouragé les réfugiés à déménager à Bwagiriza après que les autorités congolaises ont fermé la frontière à Gatumba.

En raison de la situation économique difficile qui régnait dans le pays, le HCR a été contraint de transférer les réfugiés urbains qui ne parvenaient pas à gagner leur vie à Bujumbura dans les camps, au rythme de 250 personnes par mois. Faute de ressources, l'Organisation n'a pu exécuter des projets d'assistance prévus dans les secteurs de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de la protection. Des goulets d'étranglement administratifs relatifs à l'allocation des sites de construction ont eu un effet très préjudiciable sur la fourniture d'abris aux rapatriés.

La dégradation des conditions de sécurité en RDC a empêché le rapatriement des réfugiés congolais. Cependant, le Burundi, la RDC et le HCR ont conclu un accord tripartite qui permettra de rapatrier les réfugiés congolais dès que la situation sécuritaire dans leur pays d'origine s'y prêtera.



## Informations financières

Le budget du HCR a été intégralement financé. Certaines activités planifiées, auxquelles des fonds avaient été spécifiquement affectés, n'ont toutefois pu être exécutées en raison de lenteurs administratives au niveau local pénalisant la construction des villages ruraux intégrés. Seuls trois des cinq villages prévus ont été construits, en raison des retards pris dans l'allocation de sites adaptés. En conséquence, une part importante du budget n'avait pas été dépensée à la fin de l'année.

## Organisation et mise en œuvre

L'opération du HCR au Burundi a été gérée par la délégation en poste à Bujumbura, une sous-délégation implantée à Muyinga, deux bureaux de terrain situés à Ruyigi et Makamba, et deux antennes opérant à Bururi et Rutana. L'effectif était composé de 147 personnes : 21 fonctionnaires internationaux, 108 collaborateurs nationaux, 15 VNU et trois consultants.

## Collaboration avec les partenaires

Un cadre unifié pour la sécurité, la sûreté et le bien-être de tous les collaborateurs des Nations Unies et de leurs partenaires a guidé l'action du HCR et des autres institutions onusiennes présentes au Burundi. La conformité des organisations aux normes minimales de sécurité a fait l'objet de contrôles réguliers. Le Haut Commissariat a assumé la direction du module de protection.

Le HCR a participé à l'élaboration du PNUAD (2010-2014), qui reconnaît que la réintégration des rapatriés est un élément indispensable au développement du pays.

## Évaluation générale

Le nombre de réfugiés burundais qui ont regagné leur pays a été inférieur aux prévisions. Le HCR a néanmoins appuyé la mise en place et le fonctionnement de l'ONPRA, ce qui a accéléré le traitement des demandes d'asile et contribué à prévenir le refoulement des demandeurs.

La participation active du HCR au processus du PNUAD et le fait que la nécessité de renforcer la réintégration des rapatriés ait été reconnue comme une partie intégrante du développement aboutira à une amélioration de la collaboration avec l'ensemble des intervenants ainsi que de l'aide prodiguée aux rapatriés.

Dans l'ensemble, le programme d'abris pour les rapatriés a été retardé par l'incapacité des institutions publiques concernées à allouer des sites adaptés à la construction d'abris dans les villages ruraux intégrés destinés aux rapatriés.

Partenaires	
<b>Partenaires d'exécution</b>	
<p><b>Gouvernement</b> : ministère de l'Intérieur (Office national pour la protection des réfugiés et des apatrides, Centre national d'identification), ministère de la Solidarité nationale, du Rapatriement des réfugiés et de la Réintégration sociale (Projet d'Appui au Rapatriement et à la Réintégration des Sinistrés-PARESI), Commission nationale des terres et autres biens</p> <p><b>ONG</b> : Action humanitaire africaine, Association des femmes juristes, Centre africain pour une résolution constructive des conflits, Comité international de secours, Conseil pour l'Éducation et le Développement, Conseil norvégien pour les réfugiés, Fédération Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit du Burundi, Handicap International (France), Ligue Iteka, <i>Stop SIDA</i>, <i>Transcultural Psychosocial Organization – Health Net International</i>, <i>World Outreach Initiatives</i></p> <p><b>Autres</b> : <i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)</i></p>	
<b>Partenaires opérationnels</b>	
<p><b>ONG</b> : Conseil norvégien pour les réfugiés, Fonds d'éducation pour les réfugiés, Solidarités</p> <p><b>Autres</b> : BINUB, CICR, FAO, OMS, PAM, UNICEF</p>	

Budget, revenus et dépenses au Burundi (dollars E.-U.)					
	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total des fonds disponibles	Total des dépenses
<b>Budget annuel</b>	<b>33 959 188</b>	<b>29 649 814</b>	<b>4 113 716</b>	<b>33 763 530</b>	<b>29 780 677</b>
Burundais réfugiés en Tanzanie depuis 1972 - BS	5 546 815	2 406 220	2 486 334	4 892 554	4 892 554
Activités de préparation liées à la grippe aviaire et humaine - BS	28 899	0	28 899	28 899	28 899
<b>Sous-total du Budget supplémentaire</b>	<b>5 575 714</b>	<b>2 406 220</b>	<b>2 515 232</b>	<b>4 921 453</b>	<b>4 921 453</b>
<b>Total</b>	<b>39 534 902</b>	<b>32 056 034</b>	<b>6 628 948</b>	<b>38 684 982</b>	<b>34 702 129</b>

Note: Les programmes supplémentaires n'incluent pas un coût d'appui de sept pour cent prélevé sur les contributions pour couvrir les dépenses indirectes du HCR. Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les transferts des contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

## Rapport financier sur les opérations du HCR au Burundi (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	5 015 075	592 133	5 607 208	0
Abris et infrastructure	6 775 460	564 298	7 339 757	545 934
Activités génératrices de revenus	138 003	0	138 003	26 793
Appui opérationnel (aux agences)	1 676 973	58 553	1 735 526	216 571
Assainissement	27 521	0	27 521	2 322
Assistance juridique	1 008 400	134 376	1 142 776	229 320
Besoins domestiques	437 457	1 802 721	2 240 178	37 459
Eau	167 497	0	167 497	47 176
Éducation	172 641	0	172 641	130 821
Santé et nutrition	727 526	16 524	744 050	431 680
Services communautaires	219 061	0	219 061	15 824
Sylviculture	37 250	0	37 250	41 350
Transport et logistique	2 558 945	1 149 945	3 708 891	641 148
Versements aux partenaires d'exécution	6 599 265	602 901	7 202 166	(2 366 399)
<b>Sous-total des activités opérationnelles</b>	<b>25 561 073</b>	<b>4 921 453</b>	<b>30 482 525</b>	<b>0</b>
Appui aux programmes	4 219 604	0	4 219 604	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>29 780 677</b>	<b>4 921 453</b>	<b>34 702 129</b>	<b>0</b>

Annulation sur les dépenses des années précédentes

(135 775)

## Versements aux partenaires d'exécution

Paiements effectués	13 321 952	2 189 703	15 511 655	
Dépenses rapportées	(6 722 687)	(1 586 802)	(8 309 489)	
<b>Solde</b>	<b>6 599 265</b>	<b>602 901</b>	<b>7 202 166</b>	

## Rapport de l'année précédente

Versements aux partenaires d'exécution			
Dû au 1 <sup>er</sup> janvier			3 584 950
Dépenses rapportées			(2 366 399)
Remboursés au HCR			(611 324)
Ajustement dû aux taux de change			(1 142)
<b>Dû au 31 décembre</b>			<b>606 085</b>